

Strasbourg, le 09 avril 2018

**Christophe BOUCHOUCHA**  
Inspecteur d'Académie  
Inspecteur Pédagogique Régional  
de Lettres

à

Mesdames, Messieurs les Professeurs  
de Lettres classiques chargés d'un cours  
de latin et/ou de grec de Terminale,  
et examinateurs de l'épreuve orale facultative.

S/C de Madame, Monsieur le Chef d'Etablissement

Rectorat

**Objet : Harmonisation de l'épreuve orale de Langues et cultures de l'Antiquité en Terminale**

Chers collègues,

INSPECTION PEDAGOGIQUE  
REGIONALE

Afin de vous accompagner au mieux dans l'évaluation de l'épreuve orale facultative de latin et/ou de grec, je vous adresse ces quelques rappels.

Ils ont pour objectif d'assurer une stricte équité entre les candidats et de prévenir tout contentieux.

Affaire suivie par: C. Bouchoucha

Vous trouverez en pièces jointes et en ligne sur le site académique les documents évoqués dans ce courrier à l'adresse suivante :

<http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/lettres/examens-concours/lca-latin-et-grec/>

Tél: 03 88 23 38 59 / 3871 / 3525

Fax: 03 88 23 39 63

Mél.: Ce.ipr@ac-strasbourg.fr

1° Je cite deux passages des instructions officielles auxquels il convient de se conformer :

a) « L'examineur propose au candidat un passage représentant **environ le quart du texte** retenu ; **le candidat devra traduire ce passage.** »

=> Par conséquent, 5 lignes environ pour un texte de 20 lignes ou 8 vers environ pour un passage de 24 vers. **Nous vous invitons instamment à ne pas aller au-delà de ces ordres de grandeur.**

b) « Le candidat se présente à l'oral **avec les supports sur lesquels il a travaillé pendant l'année** : son manuel, ou le corpus de textes proposés par son professeur, ou les deux à la fois. La présentation des extraits est donc variée : selon les manuels et selon le choix des professeurs, certains sont des textes "nus", certains sont accompagnés de notes, d'introduction et de commentaires, certains sont accompagnés d'une traduction. **L'examineur respecte cette diversité, et ne cherche pas à masquer, par un moyen ou par un autre, une partie du support présenté par le candidat.** »

Adresse des bureaux  
27 boulevard Poincaré  
67000 Strasbourg

Adresse postale  
6, rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

Un rappel seulement concernant **l'exercice de commentaire de traduction** : nous sommes convenus dans l'académie de proposer un passage très court (deux vers ou une ligne et demie) assorti de deux traductions. Ce passage **appartient au même objet d'étude** que le texte traduit et commenté. Il importe de rappeler aux examinateurs que **cet exercice n'est nullement facultatif** et qu'il convient de le proposer au candidat au moment de la préparation. Il faut donc avoir préparé, pour les proposer aux candidats, une dizaine de très courts passages accompagnés de traductions, et recoupant les diverses entrées du programme. Signalons le travail de votre collègue Sébastien LUTZ, mis en ligne au printemps

2016 et qui propose une typologie d'exercices d'entraînement à cet exercice généralement appelé question bonus, car elle ne peut qu'augmenter la note attribuée :

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/lettres/langues-et-cultures-de-lantiquite/latin-grec-lycee/>

2° Le descriptif : cette année encore le choix a été fait d'adopter **un descriptif commun** que vous pourrez télécharger à l'adresse susnommée.

**Il n'y a pas de consensus dans l'académie pour une mise à disposition des descriptifs quelques jours avant l'épreuve :**

- Par conséquent il n'y a pas deux descriptifs distincts (« classe » et « candidat ») **mais un seul descriptif des « lectures et activités ».**
- Il est souhaitable de prévoir un temps d'environ 15 minutes avant de faire entrer le premier candidat de chaque demi-journée ; **avec les 30 minutes de préparation du premier candidat, vous disposez ainsi de 45 minutes** pour consulter les 7 à 8 descriptifs de la demi-journée.
- Ce descriptif permet de préciser les conditions dans lesquelles le candidat se présente à l'épreuve orale. Les intitulés des 3 ou 4 séquences sont assez libres dans leur forme, mais **il est souhaitable qu'ils mentionnent une orientation (perspective ou problématique ou thématique ou fil directeur etc.)** permettant de cerner ce que l'on a privilégié dans chacune des « entrées » du programme.
- **Les programmes préconisent des prolongements culturels.** C'est pourquoi figure sous chaque séquence une rubrique « prolongements éventuels » qui peut servir d'accroche pendant les quelques minutes d'entretien. Cette rubrique est naturellement facultative, elle n'est pas forcément complétée pour chacune des séquences, il n'y a pas lieu de sanctionner un candidat dont le descriptif ne comporterait aucune mention de prolongements ; à l'inverse il ne faut pas sanctionner sévèrement un candidat qui manquerait de réactivité si on l'interroge à brûle-pourpoint sur une activité mentionnée.

3° Le déroulement chronométré de l'épreuve orale :

**Voici des ordres de grandeur :**

- Brève présentation, lecture et traduction : entre 3 et 5 minutes.
- Commentaire (parole en continu) : entre 3 et 5 minutes.
- Un « temps d'entretien » : entre 2 et 5 minutes, selon le temps laissé par les deux précédentes étapes.
- Analyse et appréciation d'un court passage bilingue : environ 1 à 2 minutes.

Le ratio nombre de candidats/nombre d'examineurs conduit le service des examens et des concours à confier 15 à 16 candidats à chaque examinateur (8 le matin, de 7 à 8 l'après-midi). Vous trouverez, à l'adresse susnommée, deux exemples de grille horaire qui devraient permettre de maintenir l'équité entre les candidats en ce qui concerne les temps de préparation et de passage. Chaque grille ménage une pause après le quatrième candidat, pour non seulement permettre un temps de repos à l'examineur, mais aussi éviter que s'instaure progressivement un décalage qui conduirait les derniers candidats à bénéficier d'un temps de préparation sensiblement plus long.

4° L'évaluation :

Les textes officiels ne précisent pas de barèmes pour les différentes composantes de l'épreuve orale : elle s'apprécie donc dans son ensemble et **l'on veillera à valoriser ce que le candidat a le mieux réussi** ; le bref entretien, dit le texte officiel, « permet à l'examineur de revenir sur un point ou deux de la traduction ou du commentaire » : **on veillera alors à le mettre en confiance plutôt que d'insister sur ses éventuelles erreurs**, par exemple grammaticales.

**Les notes inférieures à 10 devraient être tout à fait exceptionnelles.** En effet, un candidat qui n'a pas travaillé s'abstient généralement de se présenter à l'épreuve facultative ; la moyenne des candidats des

sessions précédentes était d'environ 16/20 et **la note maximale de 20/20 est très régulièrement attribuée.**

En conclusion il convient de préparer ses élèves de façon précoce à cette épreuve orale, en se référant à ces « règles » communes, afin que la durée du commentaire, par exemple, ne varie pas trop d'une pratique à l'autre. Si chaque professeur se rapproche des préconisations qui précèdent, l'équité de l'épreuve sera renforcée.

Je vous souhaite de beaux moments d'interrogation et la réussite de vos élèves.

Christophe BOUCHOUCHA  
IA-IPR de Lettres

P.J. :

Modèle de descriptif pour l'oral de latin ou de grec